

CONTRAT D'INSCRIPTION CIRCUIT MARCHE DE NOEL 4 JOURS / 3 NUITS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SIGNA	TAIRE DU C	ONTRAT - A	COMPL	ÉTER DE FAÇ	ÇON TRÉS LISIBLE.
NOM	Prén	om			
Adresse					
Code postalVille					
TélCourr	iel				
N° de Pension CNRACL					
Code partenaire figurant sur la brochure : CNR		_			
	A LI OU FOR				
Dates de votre voyage Du Samedi 05 au Mardi 08 Déc	embre	Réfàrapp OP 270		1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix
Du Samedi 12 au Mardi 15 Déc		OP 270			
RENSEIGNEMEN ^T		· I		FS ·	
	1ER PARTIC		NOOKII	LO.	
Nom (de naissance) :			Prénc	om:	
Nom d'épouse ou d'usage :					
Adresse :	Code post	tal:	Ville:		
Vé(e) le :		Nationalité	. :		
Portable :	E-mail:				
N° passeport :		Expire-le:			
Гуре de chambre: DOUBLE 🗖 TWIN (2 L		NDIVIDUELL	.E 🗖	TRIPLE 	
Régime alimentaire particulier NON 🗖	OUI 🗖 p	oréciser :			
	EME PARTI	CIPANT	I - ,		
Nom (de naissance) :			Prénc	om:	
Nom d'épouse ou d'usage :					
Adresse:	Code post		Ville :		
Vé(e) le :	F .,	Nationalité	e :		
Portable :	E-mail:	- · ·			
N° passeport :	ITO) = 1	Expire-le:		TDID! E =	
Type de chambre: DOUBLE T TWIN (2 L		NDIVIDUELL	.E 🛛	TRIPLE 	
Régime alimentaire particulier NON 🗖	•	oréciser :			
Nom (de naissance) :	BEME PARTI	CIPANT	Prénc	ım ·	
Nom d'épouse ou d'usage :			TTOTIC	,,,,,,	
Adresse:	Code post	tal·	Ville:		
Vé(e) le :	1 2 2 3 5 5 5 5	Nationalité			
Portable:	E-mail:	1 2. 2. 3. 13.1100	-		
N° passeport :		Expire-le:			
Гуре de chambre: DOUBLE п TWIN (2 L	ITS) 🗖 🔠	NDIVIDUELL		TRIPLE 	
Régime alimentaire particulier NON 🗖		réciser :			







CONDITIONS TARIFAIRES:

Prix calculé pour un groupe de 35 à 40 personnes.

Prix calcule pour un groupe de 35 à 40 personnes.			
	Prix par	Nombre	Total en €
	personne		
Départ Paris :	959€	Х	=
Supplément chambre individuelle	249€	Х	=
Sous-total:			=
Assurances Interruption de séjour, bagages, annulation, multirisque et Covid 19: 3.5 % du sous-total ACCEPTÉE REFUSÉE Conditions téléchargeables à l'adresse suivante: https://www.steamevasion.com/CNRACL/		X	=
Total:			

Si vous êtes inscrit seul et que vous souhaitez partager votre chambre avec une personne dans le même cas, dans la mesure du possible et en fonction des inscriptions, nous ferons notre maximum pour répondre à votre demande, sans toutefois pouvoir le garantir. Si cela n'est pas possible, le supplément chambre individuelle sera facturé.

* Sous réserve de disponibilité et de l'accord de la compagnie aérienne sur l'aéroport de CDG ou en gare SNCF (en cas d'arrivée à Orly ou en gare de Paris, le transfert jusqu'à l'aéroport de Paris CDG sera à la charge du client). Les pré-post acheminements seront réservés une fois le nombre de participants atteint pour la réalisation du voyage.

D	È	\sim		= N			N I	т		**
ĸ	-		ŀ	-r	VI.	-	N		•	× ×

Dès l'inscription : un acompte de 290 € /	personne et solde environ 30 jours avant le départ à réception de votre
facture.	

🗖 Par Carte Bleue, (Sauf AMEX) via un lien PAYZEN sécurisé adressé individuellement par email après la réception
de votre bulletin d'inscription

🗖 Par Chèque, à l'ordre de STEAM EVASION ave	ec référence à rappeler au dos : N°	⁹ OP de votre date de départ
--	-------------------------------------	---

Tal Olicque, a forale	de oteante vacion dve	c reference a rappoler au a	Ja. IN OI GC VOL	ic date de depart
☐ Par Virement Bancair	e, RIB ci-dessous avec r e	éférence à rappeler : N° OP	de votre date de	départ
	Nos re	<u>éférences bancaires</u>		
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10107	00228	00414065948	94	BRED VINCENNES
	IBAN: FR 76 1010	7002 2800 4140 6594 894		
	BIC : F	BREDFRPPXXX		

** Si logement en chambre twin, préciser si un ou deux règlements :

Un règlement	Deux règlements séparés

FORMALITÉS DE VOYAGE : Dès votre inscription, merci de nous joindre une copie couleur et bien lisible de votre
passeport. Si votre passeport est en cours de renouvellement date approximative de récupération :
Formalités : Passeport en bon état d'une validité minimale de 6 mois après la date de retour
Merci de préciser la référence de l'OP en fonction de votre date de départ.

CONDITIONS DE VENTE: Je soussigné (nom et prénom) ______, agissant tant pour moi-même et/ou pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance du contrat d'assurance et des conditions particulières de vente, ci-dessous, et déclare les accepter.

ÀLeLe	Signature :
· ·	0.9

Déclare en signant le présent contrat pour leur compte, engager en leur nom les voyageurs, dont la liste nominative communiquée à STEAM EVASION fait partie intégrante du contrat et certifie avoir pris connaissance – avant la conclusion du présent contrat – de l'offre contenue dans le programme répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils aux voyageurs du site www.diplomatie.gouv.fr /(plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites.

Vous pouvez le retourner par courriel à \Rightarrow <u>cnracl@steamevasion.com</u> ou <u>fspoeie@steamevasion.com</u>

Ou par courrier à ⇒ STEAM EVASION - 104 Bis. Avenue du Bac - 94210 - LA VARENNE SAINT-HILAIRE

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE STEAM EVASION - CNRACL

STEAM EVASION - 104 Bis, Avenue du Bac - 94210 - LA VARENNE ST HILAIRE - Tél : 01.43.97.96.33 www.steamevasion.com





La signature du contrat implique l'adhésion aux conditions générales de vente définies par le décret du 15 juin 1994, pris en application de l'article 31 de la loi du 13 juillet 1992 ainsi que l'acceptation de nos conditions particulières de vente :

- Art. 1 ACOMPTE ET RÈGLEMENT: Toute inscription à un voyage est validée uniquement si celle-ci est accompagnée de l'acompte demandé. Le solde devra parvenir à STEAM EVASION environ 30 jours avant la date de départ, à réception de la facture. À défaut de paiement, le voyage pourra être considéré comme annulé et le client encourt de ce fait les frais d'annulation prévus à l'article 10.
- Art. 2 PRIX: Nos prix sont exprimés en Euros par personne et établis de façon ferme et définitive et garantis au départ de Paris selon les paramètres économiques connus au moment de l'élaboration du catalogue « Vacancez-Vous » (2025). Ils peuvent être révisés au moment de la facturation finale environ 30 jours avant votre départ en cas de variation : coût de visa, du carburant terrestre ou aérien, des taxes et redevances aéroportuaires, des entrées sur les sites, toutes variations seront répercutées au moment de la facturation finale.
- Art. 3 HÉBERGEMENT: Selon les usages internationaux, les chambres doivent être libérées vers 11h30/12h00 et ne sont disponibles qu'à partir de 13h00, voire 14h00. Tous nos prix s'entendent « par personne » sur la base d'une chambre double ou twin. Toute personne seule logée en chambre individuelle devra s'acquitter du supplément « Chambre individuelle ». Si celle-ci souhaite partager une chambre double ou twin, nous ferons le maximum pour lui donner satisfaction. En cas d'impossibilité, ce supplément sera obligatoirement perçu et ne pourra donner lieu à une annulation de voyage. D'autre part, il est à noter que les chambres triples sont le plus souvent des chambres doubles dans lesquelles est ajouté un lit d'appoint pliant au confort sommaire. Les hôtels mentionnés au programme pourront être remplacés par des hôtels de catégorie similaire.
- Art. 4 TRANSPORT AÉRIEN: Nous attirons votre attention sur le fait que les modifications des plans de vols de toutes les compagnies aériennes sont fré quentes et inévitables. Les horaires, les compagnies et les types de transport (vols réguliers, low cost ou spéciaux, internationaux ou intérieurs) sont donnés à titre indicatif. Malgré toute sa bonne volonté, STEAM EVASION ne peut maîtriser ces changements et s'engage, quand cela est possible, à fournir la prestation au plus près de celle initialement prévue dans le cadre du prix fixé ou de proposer une solution alternative à d'autres conditions tarifaires soumises au choix du client. Par conséquent, le client ne peut prétendre à aucuns dommages et intérêts à cet égard.
- Art. 5 DURÉE DU VOYAGE: Les durées de voyage France / France ne correspondent pas au nombre de jours passés à destination, mais à la durée totale du voyage, transport compris. Nos prix sont calculés selon le nombre de nuitées à destination (et non de journées). Le client pourra donc être privé de quelques heures de séjour à l'arrivée et/ou au départ, soit à cause des horaires d'avion, soit à cause des usages de l'hôtellerie internationale mentionnés ci-dessus, sans pour autant prétendre à un dédommagement.
- Art. 6 FORMALITÉS: Les différentes formalités administratives et sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (passeport, visa ...), indiquées sur nos programmes, s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Elles sont susceptibles de modifications entre la date de l'émission du contrat et celle du départ. Le client doit s'informer auprès des autorités compétentes des formalités spécifiques applicables, notamment aux mineurs. Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites: https://www.pasteur.fr/fr https://www.pasteur.fr/fr https://www.pasteur.fr/fr https://www.pasteur.fr/fr https://www.pasteur.fr/fr https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane: https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne présente pas les documents de police et de santé exigés pour son voyage, aux autorités aéroportuaires le jour du départ.

Pour les ressortissants non français, prière de consulter les autorités compétentes de leur pays (Consulat, Ambassade, etc...).

- Art. 7 ASSURANCES: STEAM EVASION a souscrit un contrat de Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la société GENERALI FRANCE 01.58.38.81.00 2 Rue Pillet-Will, 75009 (police n° AR166989). L'assurance assistance-rapatriement est souscrite auprès de la Compagnie VYV. En cas d'annulation (si vous l'avez souscrite), vous êtes priés de déclarer tout sinistre en nous adressant un mail à cnracl@steamevasion.com ou fspoeie@steamevasion.com avec l'objet: ANNULATION / NOMS & PRENONS + DATE DE DÉPART + motif de l'annulation ou par courrier. Les papiers médicaux et examens ou tout autre document seront à envoyer par mail ou courrier directement à l'assurance après que nous ayons ouvert le dossier). Pour tout sinistre durant votre voyage, vous devez contacter l'assisteur avant d'engager des démarches et dépenses.
- Art. 8 ANNULATION D'UN CLIENT: En cas d'annulation d'un voyage par le client, les sommes versées seront retenues par STEAM EVASION. Le prix mentionné sur le contrat est calculé sur la base d'un nombre minimum de participants et il sera revu si le nombre de participants diminue même si cette diminution est due à une maladie ou un cas de force majeure. STEAM EVASION se réserve également le droit d'annuler le voyage à 21 jours du départ en cas de force majeure pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, les voyageurs concernés ne pourront prétendre à aucune indemnisation.
- Art. 9 GARANTIE ANNULATION INDIVIDUELLE: Absence de droit de rétractation: conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Les prix proposés par STEAM EVASION n'incluent pas la garantie annulation individuelle dont le montant est précisé sur la brochure « Vacancez-Vous » ou dans ce bulletin d'inscription, selon la destination. Ce montant n'est pas remboursable et restera à la charge de l'assuré. De plus, une franchise à hauteur 30 € par personne sera retenue par l'assureur. Toute annulation individuelle émanant du client entraîne le versement de frais selon le barème suivant:

Toute annulation doit être notifiée par écrit du lundi au vendredi entre 09h30 et 16h30 et hors jours fériés. Toute annulation et changement de noms reçus après 16h30 sera traité à la date du lendemain ou du lundi suivant si la réception intervient après 16h00 le vendredi. En cas d'annulation partielle, les frais suivants seront appliqués :

- Si les pré et post acheminements ont été réservés par l'agence, ils ne seront pas remboursables en cas d'annulation par le participant.
- À plus de 91 jours avant le départ : l'acompte versé est non remboursable.
- Entre 90 et 60 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage.
- Entre 59 et 35 jours : avant le départ : 80% du montant du voyage.
- Moins de 34 jours du départ : 100 % du montant du voyage.

Seront considérés comme des annulations survenant moins de 34 jours avant le départ, la non-présentation d'un passager le jour du départ ou sa présentation sans les documents de voyage, passeport, carte d'identité, visa, carnet de vaccination et autres pouvant être nécessaires pour la réalisation du voyage concerné. Après émission des billets soit à 30 jours du départ aucune modification de nom ne pourra être effectuée.

La date de l'annulation prise en compte est celle de la réception de l'avis d'annulation chez STEAM EVASION et qui doit correspondre à la date de survenance de l'évènement qui engendre l'annulation. En cas d'annulation à moins de 34 jours du départ, le voyage devra être soldé pour que nous puissions vous adresser tous les papiers nécessaires à l'ouverture pour une prise en charge par l'assurance.

Art. 10 - RÉCLAMATIONS: Malgré tous les soins apportés par STEAM EVASION pour que votre voyage soit une réussite, il se peut que certains services dans certains pays ne vous donnent pas entière satisfaction. STEAM EVASION vous invite à en faire part immédiatement au correspondant local afin d'y apporter une solution sur place. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client. Si le problème n'a pu être réglé localement, toute réclamation doit nous parvenir accompagnée de pièces justificatives par lettre recommandée avec accusé de réception 10 jours au plus tard après votre voyage. Le non-respect de ce délai ne donnera plus droit au client à d'éventuels dommages et intérêts. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du voyage dont les coordonnées et modalités de saisie sont sur le site : http://www.mtv.travel/

Art. 11 – PROTECTIONS DES DONNÉES: Le Client concluant le présent contrat est informé que les données transmises, y compris celles des autres voyageurs participants, sont communiquées à STEAM EVASION afin de conclure et exécuter les prestations prévues. Elles sont conservées, dans le cadre de la gestion des relations contractuelles entre le Client et STEAM EVASION, jusqu'à trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle, pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités ci-dessus précisées, augmentée du délai de prescription légale.

Le Client accepte que ses données soient utilisées par l'agence à des fins de promotions et sollicitations commerciales par courrier électronique ou postal, SMS et appels téléphoniques : oui 🗖 non 🗹



STEAM EVASION - 104 Bis, Avenue du Bac - 94210 - LA VARENNE ST HILAIRE - Tél : 01.43.97.96.33



STEAM EVASION veille à la protection et à la sécurisation des données communiquées conformément aux dispositions du RGPD, y compris lorsqu'elles sont transférées à de tiers sous-traitants dans le cadre de l'exécution du contrat dans ou hors Union Européenne

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : STEAM EVASION - 104 Bis, Avenue du Bac - 94210 - LA VARENNE SAINT-HILAIRE, ou par courrier électronique à : rapd@steamevasion.com

Art. 12 - DROIT RESPONSABILITÉS: STEAM EVASION, agissant en tant que mandataire de ses voyageurs auprès des différents prestataires de services (transporteurs, agences réceptives, hôteliers ...) ne peut être tenue responsable des annulations de départ, incidents techniques, accidents ou dommages survenant lors du voyage et ne peut être confondue avec ces derniers qui conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité. D'autre part, STEAM EVASION ne peut être tenue responsable en cas d'annulation d'un départ par manque de participants, de défaut d'enregistrement selon le lieu et l'horaire de convocation quelle qu'en soit la cause même en cas de force majeure, de non-présentation des documents nécessaires au voyage (passeport valable, visa, carte d'identité, carnet de santé pour certaines destinations), de modifications d'horaires (retardés ou avancés), de changements d'inéraires, de changements ou d'annulation de vols domestiques, de substitution d'un moyen de transport par un autre en cas de force majeure. Dans tous ces cas de figure ou pour toutes autres causes indépendantes de notre volonté, les clients ne pourront prétendre à aucun remboursement, dommages et intérêts. Les dépenses exceptionnelles résultant d'événements fortuits (grèves, incidents techniques, conditions atmosphériques, etc. ...) seront à la charge du client. De même, tout voyage interrompu par le client pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer; à défaut et sauf préjudice corporel, dommage intentionnel ou causé par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL EST SEUL COMPÉTANT EN CAS DE CONTESTATION DE CES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Dernière mise à jour : le 28/06/2024

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicable aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

L'Agence de voyages et le fournisseur seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Agence de voyages et le fournisseur disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où ils deviendraient insolvables.

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. STEAMEVASION a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST 15 Avenue Carnot, 75017 PARIS (0144092535, 0144098800 ou info@apst.travel). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de STEAM EVASION.

la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national est accessible sur le site Légifrance à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do:jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701



